

|   |  |                    |
|---|--|--------------------|
| ASSOCIATION DE<br>VILLEPINTE<br><br><br><br>Direction Générale | <b>BULLETIN DE VEILLE<br/>DOCUMENTAIRE n°9</b> | <b>Date</b>        |
|   |  | 23 Août 2007       |
|   |  | <b>Nb de pages</b> |
|   |  | 4                  |

## ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET MEDICO-SOCIAUX

### PERSONNEL – REGLEMENTATION

**Arrêté du 4 Juillet 2007 relatif à l'avenant n°1 à l'accord UNIFED du 1<sup>er</sup> avril 1999 ayant pour objet la modulation du temps de travail et le compte épargne temps :** l'avenant procède à une mise en conformité de l'accord au regard des dispositions du code du travail. Les accords d'entreprise conclus en vertu des dispositions antérieures de l'accorde de branche du 1<sup>er</sup> avril 1999 demeurent applicables et pourront être révisés le cas échéant.

L'avenant porte de 10 à 15 jours le nombre de jours pouvant être épargné chaque année et supprime la condition d'utilisation sous 4 ans des jours de RTT épargnés. La possibilité de monétarisation des jours placés sur le CET est offerte mais elle est subordonnée à une demande expresse du salarié et à l'accord de l'employeur.

**Arrêté du 16 Juin 2007 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements sanitaires et sociaux à but non lucratif :** l'avenant à la convention CCN 51 relatif au forfait jours des médecins n'est pas agréé.

**Arrêté du 4 Juillet 2007 modifiant des arrêtés relatifs à l'organisation de certains diplômes du travail social et de la santé :** le document précise les nouvelles conditions d'obtention d'une VAE pour les métiers ou diplômes suivants : auxiliaire de vie sociale, médiateur familial, CAFERUIS, assistant de service social, aide soignant, éducateur de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, assistant familial, AMP, préparateur en pharmacie hospitalière, technicien de l'intervention sociale et familiale.

L'arrêté comporte une annexe listant les centres de formation délivrant le diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière.

**Calendrier vaccinal avis du Haut Conseil de la santé publique :** l'InVS publie le nouveau calendrier vaccinal. Les principales nouvelles recommandations portent sur le déclassement du BCG en tant que vaccin obligatoire et sur la mise à jour des pratiques relatives à la varicelle, la coqueluche, l'hépatite B et les infections à rotavirus.

Pour le télécharger : <http://www.sante.gouv.fr/drees/donnees/es2004/es2004.pdf>

### TRANSPORT SANITAIRE – REGLEMENTATION

**Arrêté du 26 Juillet 2007 fixant les modèles des formulaires « prescription médicale de transport » et « demande d'accord préalable – prescription médicale de transport » :** les modèles des formulaires sont modifiés. Les nouveaux formulaires sont le CERFA 11574\*03 et le CERFA 11575\*03.

## ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX

### TABLEAUX DE BORD DES INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES - PUBLICATION

**Arrêté du 7 Août 2007 portant publication des tableaux de bord nationaux des indicateurs socio-économiques de certains établissements et services sociaux et médico-sociaux :** ce texte comporte en annexe les tableaux de bord des ITEP, des établissements prenant en charge des enfants ou adolescents polyhandicapés, des établissements prenant en charge des enfants ou adolescents présentant une déficience motrice.

### BILAN FINANCIER - REGLEMENTATION

**Arrêté du 17 Juillet 2007 fixant le modèle de bilan financier d'un établissement ou service social ou médico-social :** suite à l'avis du Conseil national de la comptabilité rendu en mai 2007, le modèle de bilan financier est modifié.

### BUDGET - REGLEMENTATION

**Arrêté du 9 Juillet 2007 fixant le modèle de cadre budgétaire normalisé des établissements et services sociaux et médico-sociaux :** plusieurs tableaux sont modifiés. Sont notamment concernés le tableau du groupe III des charges afférentes à la structure (annexe I de l'arrêté du 22 octobre 2003), ainsi que le tableau des produits de l'annexe I du même arrêté d'octobre 2003.

### VACCINATION – REGLEMENTATION

**Décret 2007-1111 du 17 Juillet 2007 relatif à l'obligation vaccinale par le vaccin antituberculeux BCG :** l'obligation de vaccination par le vaccin antituberculeux BCG est suspendue pour les enfants de moins de 6 ans accueillis dans les établissements, services et centres d'accueil, les écoles maternelles, chez les assistantes maternelles, dans les pouponnières et les maisons d'enfants à caractère sanitaire et dans les établissements prenant en charge des mineurs ou des majeurs de moins de 21 ans relevant de l'aide sociale à l'enfance ou accueillant de jeunes handicapés et les centres d'action médico-sociale précoce).

Cette obligation est également suspendue pour les enfants de plus de 6 ans, les adolescents et les jeunes adultes qui fréquentent les établissements d'enseignement du premier et du second degré et les établissements prenant en charge des mineurs ou des majeurs de moins de 21 ans relevant de l'aide sociale à l'enfance ou accueillant de jeunes handicapés, les centres d'action médico-sociale précoce et les établissements ou services mettant en œuvre les mesures éducatives ordonnées par l'autorité judiciaire.

### TRANSFERTS - REGLEMENTATION

**Arrêté du 28 Juin 2007 relatif à la déclaration des séjours agréés « vacances adaptées organisées » :** le modèle du formulaire de la déclaration d'un séjour « vacances adaptées organisées » destiné à des personnes handicapées majeures est disponible sous le numéro CERFA 12672\*02.

## ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES

### PERSONNEL – REGLEMENTATION

**Circulaire DHOS/P2/2007/201 du 15 Mai 2007 relative à la mise en extinction du dispositif d'autorisations de recrutement en qualité d'infirmier de médecins titulaires d'un diplôme extra communautaire de docteur en médecin par les établissements de santé :** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les médecins titulaires d'un diplôme extra communautaire de docteur en médecine ne pourront plus exercer dans les établissements de santé en qualité d'infirmier. A compter de cette date, les médecins étrangers souhaitant exercer en qualité d'infirmier devront donc obtenir le diplôme d'état. Dispensés d'enseignement, ils devront prendre contact avec un IFSI pour passer les épreuves finales de ce diplôme.

Les médecins titulaires d'un diplôme extra communautaire qui ne sont plus susceptibles d'être autorisés à exercer comme infirmier ou qui ont échoué au DE peuvent obtenir une autorisation d'exercice en qualité d'aide soignant.

**Arrêté du 1<sup>er</sup> Août 2007 fixant les modalités de suivi sérologique des personnes victimes d'accidents du travail entraînant un risque de contamination par le virus de l'immunodéficience humaine :** les modalités de suivi sérologiques des personnes victimes d'accident du travail entraînant un risque de contamination par le virus de l'immunodéficience humaine sont modifiées comme suit :

- ◆ Tests de dépistage aux premier et troisième mois à compter de la date de l'accident lorsque la personne n'est pas mise sous traitement prophylactique
- ◆ Tests de dépistage aux deuxième et quatrième mois à compter de la date de l'accident lorsque la personne est mise sous traitement prophylactique

### VIGILANCES - REGLEMENTATION

**Arrêté du 31 Juillet 2007 relatif au schéma d'organisation de la transfusion sanguine de l'Ile de France :** le document mentionne les activités de l'établissement français du sang, leur localisation ainsi que la liste des dépôts de sang et leur localisation.

**Décret 2007-1110 du 17 Juillet 2007 relatif à la biovigilance et à l'hémovigilance :** le document précise les définitions de « effet indésirable, incident, effet indésirable grave, incident grave ».

L'obligation de signalement est maintenant étendue à « tous les professionnels de santé ».

L'établissement français des greffes est remplacé par l'Agence de biomédecine.

De nouvelles missions sont confiées au correspondant local de biovigilance.

### CLACT – APPEL A PROJET

**Appel à projet CLACT en Ile de France :** suite à la circulaire n°123 du 26 mars 2007 relative à la mise en œuvre des contrats locaux d'amélioration des conditions de travail (CLACT), l'ARHIF fait un appel à projet. Les établissements ont jusqu'au **30 octobre 2007** pour répondre sur Cabestan. Les thèmes prioritaires retenus pour la région sont :

- ◆ Prévention de la violence
- ◆ Réduction de la pénibilité du travail, de jour comme de nuit pour la charge physique, en agissant par exemple sur l'aménagement des postes de travail ou l'ergonomie
- ◆ Santé au travail, prévention des risques professionnels et réduction de la charge psychologique
- ◆ Amélioration de l'organisation et des relations dans les unités et les pôles de travail

## SROS 3 – PUBLICATION

**Publication du cahier des charges « projet médical de territoire filière gériatrique » d’Ile de France :** l’ARHIF vient de mettre en ligne le cahier des charges du PMT filière gériatrique. Ce document rappelle les caractéristiques des filières gériatriques ainsi que la nécessité d’articuler le secteur sanitaire avec les secteurs sociaux et médico-sociaux. Il contient les orientations méthodologiques et propose un plan de rédaction du PMT.

Pour télécharger le cahier des charges : <http://www.parhtage.sante.fr/re7/idf/site.nsf/Principal> rubrique documentation thème « planification »

## DREES – PUBLICATION

**Les conditions de travail dans les établissements de santé :** ce numéro hors série de Dossiers Solidarité et Santé aborde les points suivants :

- ◆ Conditions de travail et relations avec le public dans les établissements de santé en 2003
- ◆ Les relations hiérarchiques en établissements de santé
- ◆ Perceptions du travail et identité professionnelle chez les médecins salariés et libéraux
- ◆ Les infirmières libérales et les autres professionnels du secteur sanitaire et social : une coopération jamais acquise, toujours à construire et à reconstruire

Pour le télécharger : <http://www.sante.gouv.fr/drees/dossier-solsa/pdf/dossier2007hs.pdf>

**Les établissements de santé, un panorama pour l'année 2004 :** ce document présente les principales données relatives au système hospitalier français : elles portent sur les équipements, personnels et financements qui concourent aux différentes prises en charge par les établissements, ainsi que sur leur activité et leur clientèle. Les fiches thématiques comportent chacune une sélection de tableaux, graphiques et cartes accompagnée d’un commentaire présentant les traits les plus caractéristiques des domaines abordés.

Pour le télécharger : <http://www.sante.gouv.fr/drees/donnees/es2004/es2004.pdf>